



Ceinture mise au cours de la conduite

Par **anouszka**, le **13/01/2016** à **11:44**

Bonjour, j'ai eu la surprise de voir un agent frapper à ma porte de chez moi parce que elle m'aurait vu sans ceinture au volant. Je sortais de chez le médecin j'ai emprunté la rue et j'ai mis ma ceinture (je portais aussi une ceinture pour le dos et j'étais allé chercher du Voltarène chez le médecin) bref j'ai mis la ceinture dans la rue. Je suis rentrée chez moi et 20 minutes après j'entends frapper à ma porte. J'ai été surprise sans ceinture. Elle m'a demandé mon permis ma carte grise. Je n'ai pas eu la contravention qu'elle a gardé. Elle l'envoie directement... est-ce normal?

Merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **13/01/2016** à **13:24**

Bonjour,

Vous reconnaissez bien avoir mis votre ceinture "en cours de route", donc à un moment, vous rouliez bien sans ceinture.

Dans ce cas, le PV me semble amplement justifié, la ceinture doit être bouclée avant de démarrer, pas en roulant. D'autant que, vu les contorsions nécessaires pour mettre la ceinture en roulant, durant un moment vous n'êtes plus à 100% sur votre conduite et représentez un certain danger...

Par **youris**, le **13/01/2016** à **17:34**

bonjour,

je confirme la dangerosité de mettre sa ceinture en roulant, un fourgon m'a percuté car le conducteur était en train d'essayer de boucler sa ceinture en roulant.

salutations